

L'Édito du maire



Notre vide-grenier qui a eu lieu le 2 avril dernier, après trois ans d'absence de cette manifestation, qui anime notre village. Pour ce retour après COVID, les exposants et les visiteurs étaient beaucoup moins nombreux, ce qui n'a pas empêché les ventes aux dires des participants.

Les vide-greniers de BOISSY L'AILLERIE et de US, qui avaient lieu le même jour, ont fait les mêmes constatations. Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Comité de Fêtes pour leur investissement dans cette journée et les encourager à persévérer, malgré cette petite déception concernant la baisse de participation et de visiteurs.

Le retour à la vie après COVID est difficile. Les périodes de confinement et le télétravail mis en place ont rompu de nombreux liens sociaux qu'il nous faut rétablir, la vie de notre communauté villageoise en dépend.

Le 17 juin aura lieu notre fête du village, c'est un moment fort d'échanges pour notre communauté. Le Comité des fêtes et le Conseil Municipal vous y attendent en nombre pour profiter de ce moment de partage. C'est aussi le bon moment pour s'investir un peu dans la vie sociale du village, en venant en aide aux bénévoles qui organisent la réussite de cette belle journée (cflpp95@gmail.com).

Alors, à très bientôt.

Sommaire

Edito

L'appel au « 17 »	p.1
A faire soi-même...	
Recettes à partager...	p.2
Entreprises à Puisseux	
CR du Conseil	p.3
Info département/ Agglo région...	p.4
Animations à Puisseux...	p.5
Les enfants de l'école nous écrivent	p.6
Etat civil, agenda, infos	p.7
	p.8

L'APPEL « 17 » POLICE SECOURS, POURQUOI ? COMMENT ?

Le Centre d'Information et de Commandement du Val d'Oise, est compétent sur 47 communes, 81% de la population valdoisienne, soit 988 000 habitants.

Les opérateurs « 17 » réceptionnent 283043 appels par an soit 75976 interventions assurées sur l'ensemble du département

Vous êtes victime ou témoin d'une infraction en cours



Cambriolage



Vols
dégradation



Violences
conjugales

Composez le « 17 » ou le « 112 » d'un téléphone portable

RAPPEL DES NUMÉROS D'URGENCE



- Ne raccrochez pas, si vous êtes mis en attente
- Indiquez votre nom, adresse, N° de téléphone
- Tous les éléments sont utiles : nombre d'individus, signalements, véhicule utilisé, immatriculation, couleur, bruits, cris...
- Ne raccrochez qu'avec l'accord de l'opérateur
- En cas de procédure judiciaire, votre anonymat est respecté
- Tous les appels sont enregistrés.

A faire soi-même

Hôtel à insectes

Outils et matériaux pour construire l'abri à insectes

- Caisse à vin
- 1 planche à découper (pour créer les compartiments et le toit)
- Vis (ou clous)
- Perceuse et visseuse (ou marteau)
- Tasseaux (pour les pieds de l'hôtel à insectes)
- Scie à bois
- Mètre
- Grillage à poules
- Agrafeuse murale



Matériaux pour remplir l'hôtel à insectes

- Paille
- Rondins de bois percés dans la longueur (les abeilles et les guêpes solitaires pourront y pondre)
- Tiges de bambou
- Pommes de pin (pour attirer les chrysopes, les coccinelles et les carabes)
- Petit pot en terre (qui servira d'abri aux syrphes)
- Carton enroulé (les perce-oreilles nicheront dans la spirale)
- Feuilles sèches (refuge pour les chrysopes)
- Mousse (pour séduire les staphylin !)
- Brindilles
- Morceaux de petit bois
- Planches de bois fines (où les coccinelles pourront se blottir !)

1 - Commencer par découper les pieds de votre hôtel à insectes. Il faut qu'ils soient d'au moins 10 cm de haut afin d'isoler l'hôtel et éviter qu'il soit trop humide. Pré-trouer le bois avec une perceuse et visser les pieds.

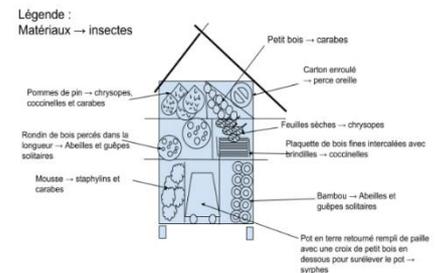
2 - Couper ensuite les planches qui serviront à délimiter les différents compartiments et à faire le toit avec une scie à bois.

3 - Pour fixer les planches, les visser ou les clouer.

4 - Remplir les compartiments avec les différents matériaux. S'ils dépassent un peu, couper tous les branchages et rondins à la largeur des compartiments afin qu'ils ne prennent pas l'eau.

5 - Afin de bien fixer tous les matériaux, tout en laissant de l'espace pour les insectes,agrafer un morceau de grillage à poule sur la devanture.

6 - Visser ensuite deux planches à 90° pour faire le toit. Il est possible aussi de placer d'autres matériaux dans l'espace créé sous le toit. Placer l'hôtel au soleil, au sud et à l'abri de l'humidité. Bon séjour à nos amis les bêtes !



Recettes testées, validées... à partager !



Le nid de Pâques

Temps de préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 30 min

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 150 g de chocolat noir
- 100 g de beurre
- 100 g de sucre semoule
- 4 œufs entiers
- 2 cuillerées à soupe de farine
- 1 cuillerée à soupe de café soluble
- Des vermicelles en chocolat
- Des petits œufs de Pâques en sucre

Préparation de la recette

- ❖ Allumer le four à 180°C (th.6). Dans une casserole, faire fondre à feu doux le chocolat avec le beurre et le café.
 - ❖ Séparer les blancs des jaunes d'œufs.
 - ❖ Fouetter le sucre et les jaunes d'œufs jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
 - ❖ Ajouter le chocolat, puis la farine et mélangeant bien.
 - ❖ Battre les blancs en neige. Mélanger-les à la pâte.
 - ❖ Beurrer un moule à savarin et verser la préparation dedans.
 - ❖ Mettre 30 min au four.
 - ❖ Sortir le gâteau du four et attendre 10 min avant de le démouler.
 - ❖ Une fois refroidi, décorer avec des vermicelles et garnir le trou d'œufs de Pâques.
- BON APETIT !

Équivalences



Température (°C)	Thermostat
30	1
60	2
90	3
120	4
150	5
180	6
210	7
240	8
270	9

↳ Spécial pâtisserie ←

1 pincée de sel	1 g	1 cuillère à soupe rase de beurre	13 g
1 noisette de beurre	4 g	1 cuillère à soupe rase de sel fin	15 g
1 morceau de sucre	6 g	1 cuillère à soupe rase de sucre en poudre	18 g
1 noix de beurre	15 g	1 cuillère à soupe rase de gros sel	20 g
1 cuillère à soupe rase d'amandes en poudre	5 g	1 cuillère à soupe rase miel	20 g
1 cuillère à soupe rase de levure chimique	6 g	1 cuillère à café rase de crème fraîche	15 g
1 cuillère à soupe rase de farine	10 g	1 cuillère à café rase de Maizena	4 g
1 cuillère à soupe rase de cacao	10 g	1 cuillère à café rase de farine	5 g
1 cuillère à soupe rase de sucre glace	10 g	1 cuillère à café rase de miel	5 g
1 cuillère à soupe rase d'eau	10 g	1 blanc d'œuf	20 g
1 cuillère à soupe rase de Maizena	12 g	1 jaune d'œuf	30 g

Présentation des entreprises à Puisseux-Pontoise

Sports et Paysages SEPA

— ÉTUDES, CRÉATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS —



L'établissement a installé son **Siège** depuis le 01/10/2022 au **1 Bld du moulin à vent**.

Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité des services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers en Ile de France. Son effectif est compris entre 50 et 99 salariés.

Sports et Paysages SEPA propose une grande gamme d'activités pour ses clients professionnels et particuliers : Etudes, entretiens de parcs, jardins terrains de jeux et de sports, stades..., plantations et espaces verts..., la culture de tous végétaux de plein air, ainsi que l'élagage, arrosage, la vente de tout matériel se rapportant aux espaces verts.

L'entreprise est valorisée par son **Engagement social pour l'environnement « éco-responsable »**, par ces techniques alternatives afin de préserver les ressources naturelles et le traitement des déchets valorisés ou recyclés.



<https://www.sportsetpaysagessepa.com/>

HEURES D'OUVERTURE :

Du Lundi au Vendredi : 8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00



01 34 34 43 60

Décisions du Conseil Municipal

Lors de la session du 15/12/22, le conseil municipal a approuvé

➤ Décision Modificative n°2 – Délibération 2022/12-37

Une décision modificative est demandée par la Trésorerie.

Il convient donc de modifier le budget primitif.

Les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 Dépenses imprévues Fonctionnement	5 119.00€	
739222: FRISF		1 368.00€
739223: FPIC		3 751.00€
TOTAL	5 119.00€	5 119.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix, la modification budgétaire proposée ci-dessus.

➤ Autorisation à Mr le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Délibération 2022/12-38

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédent.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris

les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2022	25%
21 : immobilisations corporelles	95 600.00€	23 900.00€
TOTAL	95 600.00€	23 900.0

Informations Département-Région



Le premier bus départemental du Val d'Oise, labélisé "France Services", propose aux Valdoisiens un accompagnement pour effectuer leurs démarches dans différents domaines : Handicap (MDPH), Solidarité (Service Social Départemental, Assurance maladie), Allocation familiales (CAF), Restauration scolaire (Rest'O collège), Rénovation énergétique (Val d'Oise Rénov), Emploi (Service Social Départemental, Pôle Emploi), Retraite (Assurance retraite), Mobilité (cartes de transport Améthyste, Agence nationale des titres sécurisés), Impôts (Finances Publiques), Justice (point-justice).



favoriser l'inclusion numérique : création d'une adresse mail, impression scan, simulation d'allocations, création d'identifiants,...

Le bus réalise des permanences dans différentes villes du Val d'Oise, situées en zone rurale ou dans des quartiers prioritaires. Les usagers sont accueillis par deux agents médiateurs, qui peuvent également proposer un accueil téléphonique. Le bus est équipé pour faciliter toutes les démarches en ligne et

La Direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise (DDFIP 95)

vous informe des nouvelles modalités d'accueil physique de l'ensemble de ses services du **20 mars 2023 au 21 avril 2023**, qui sont les suivantes :



Pour les particuliers : vous serez accueillis de 8h45 à 12h15 les lundi mardi et vendredi matins sans rendez-vous et uniquement sur rendez-vous les mercredi et jeudi matins.

Pour les professionnels et les services ne recevant habituellement que sur RDV : réception uniquement sur rendez-vous tous les matins du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15.

L'ensemble de nos services fermeront leur accueil physique tous les après-midi.

L'accueil téléphonique reste ouvert tous les après-midi. Les services restent joignables par téléphone ou par messagerie sécurisée disponible dans votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.



La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

s'associe au département du Val d'Oise pour vous apporter, à travers le dispositif **Val d'Oise Rénov'**, conseils et accompagnement personnalisés sur les travaux à entreprendre pour la rénovation énergétique de votre logement, et leur financement.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui aux permanences organisées par l'ADIL95 et SOLIHA à Cergy-Pontoise en 2023.

Permanence ADIL95 : Prise de RDV sur le site internet de l'ADIL95 : rubrique « Val d'Oise Rénov' »

<https://adil95.fr/RESERVATION>

Mercredi 7 juin 2023 de 9h à 12h en salle du conseil

Chaque rendez-vous dure 30 minutes.

Permanence SOLIHA Prise de RDV sur le site internet de SOLIHA

<https://www.soliprojet.fr/contact/17-contact/98-rendez-vous-hts-de-seine>

Jeudi 29 mai de 14h à 17h en salle du conseil

Chaque rendez-vous dure 45 minutes.

Semaine PAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H30 à 12h30	Deuil-la-Barre	Saint-Clair-sur-Epte	Villiers-le-Bel	Vétheuil	Saint-Ouen l'Aumône
13h30 à 16h30	Deuil-la-Barre	Chaussy	Villiers-le-Bel	Bray-et-Lû	Saint-Ouen l'Aumône

Semaine IMPAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H30 à 12h30	Montmorency	Saint-Clair-sur-Epte	Beaumont	Vétheuil	Herblay-sur-Seine
13h30 à 16h30	Montmorency	Chaussy	Beaumont	Bray-et-Lû	Herblay-sur-Seine



Les 5 nouveautés 2023 à la Région Île-de-France !



1/ Lancement le 1^{er} février 2023 d « Île-de-France mutuelle santé », première mutuelle régionale

La Région Île-de-France lance le 1^{er} février 2023 « Île-de-France mutuelle santé » et son numéro vert associé, le **0800 730 641**.

Proposée en partenariat avec La Mutuelle Familiale, Harmonie Mutuelle et AXA, « Île-de-France Mutuelle Santé » offre à tous les Franciliens et notamment ceux éloignés du système de soins (*étudiants, entrepreneur, en recherche d'emploi ou retraité*). Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/ile-de-france-mutuelle-sante-la-premiere-mutuelle-regionale-pour-tous-les-franciliens>



2/ Oriane – Lancement de l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation et de son numéro vert :

le **0800 00 73 06 40**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Île-de-France a lancé Oriane : l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation. L'agence propose des services et des solutions très concrètes aux Franciliens de tous les âges qui recherchent une orientation scolaire et universitaire, une formation initiale ou professionnelle, une reconversion professionnelle ou encore un stage ou un emploi en Ile-de-France. Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/0800-730-640-le-numero-vert-gratuit-pour-sorienter-en-ile-de-france>



3/ Revenu jeunes actifs : jusqu'à 5.000 euros pour les 18-25 ans qui suivent une formation gratuite pendant 6 mois

Pour aider les jeunes Franciliens touchés par la précarité, la Région Île-de-France propose aux 18-25 ans sans emploi, depuis mars 2021, un « revenu jeunes actifs » (RJA) de l'ordre de 4.000 à 5.000 euros environ sur une durée de 6 mois.

Pour bénéficier de cette aide financière, il est nécessaire de respecter les conditions suivantes : Être âgé(e) de 18 à 25 ans, résider en région Île-de-France, être sans emploi ou en année d'apprentissage sans employeur, suivre une formation gratuite et

qualifiante du catalogue régional de formation dans un des secteurs d'activité pour lequel le nombre d'offres d'emploi est supérieur à celui des candidats. Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs>



4 / Gratuité du permis de conduire

La Région Île-de-France finance le permis B des jeunes Franciliens en formation ou suivis par une structure d'insertion professionnelle ou en recherche d'emploi en zone rurale ou dans un quartier politique de la ville. Sans avance de frais pour les bénéficiaires.

Depuis le lancement du dispositif en 2022, le nombre de bénéficiaires a triplé. Plus de 2000 jeunes sont d'ores et déjà concernés.

Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/cheque-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-en-insertion>

5/ Chèque efficacité énergétique

La Région Île-de-France accorde jusqu'à 10.000€ aux TPE-PME franciliennes de moins de 20 salariés pour les aider à faire face à la crise énergétique.

Ce chèque leur permet ainsi de financer tous les investissements qui permettront d'assurer une réduction des consommations d'énergie : isolation, équipements basse consommation, remplacement des équipements anciens et énergivores etc. Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>

Bonus vélo

En 2023, dans une démarche de **préservation énergétique**, l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez



les conditions, bénéficier d'une aide financière :

Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1^{er} janvier **2023** dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette [page](#). Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

Salon bien-être et ateliers St Valentin



Le 14 février, comme tout le monde le sait, jour de la St Valentin, le LINATIER a honoré cette journée en mettant en place divers ateliers de BIEN ETRE, (sophrologie, réflexologie, divers produits écoresponsables, massages, thérapie en relation d'aide)



Afin de faire profiter les mamans de ces ateliers, les petits de 3 à 8 ans ont pu bénéficier d'activités, sur le thème de l'amour et l'amitié : des créations de dessins, collages. Cette journée a été appréciée de tous.

Vide Grenier : le retour !



Après 3 années sans vide grenier, le voici de retour le 1^{er} dimanche d'avril, étant donné que le 2^e tombait sur le week-end de Pâques.

Les 115 exposants, qui s'étaient inscrits, ont bravé le froid et le vent toute la journée

ILLIWAP : le lien instantané d'une commune !



Guide du citoyen
Suivre l'actualité
de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES!**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

Sur Google Play (Android) | Sur AppStore (iOS) | Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

ou Scannez le QR Code via le lecteur intégré

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton S'ABONNER pour vous abonner à l'actualité de la commune

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Cette application est gratuite, anonyme et participative pour les habitants. Voici comment s'abonner afin de pouvoir tester ;

Si les abonnés sont suffisamment nombreux et si l'application retient votre attention après l'essai gratuit de 1 mois (jusqu'au 7 mai) proposé à la commune, celle-ci pourrait être prolongée et son intérêt réévalué annuellement.

Merci de faire part de vos avis en adressant un mail illiwap.puisseux@gmail.com

Les enfants du vieux noyer nous écrivent...

Cette année nous travaillons sur les contes. Les élèves de la classe des CE1 /CE2 ont mis toute leur imagination pour vous faire voyager dans cet univers merveilleux. Bonne lecture à tous.

La carotte et le lion

Il était une fois, dans un château, une carotte qui était courageuse. Elle voulait aller se promener. Elle alla se promener dans la forêt, mais soudain un lapin arriva, mais la carotte ne le savait pas.

Et le lapin se dit;

-Oh ! Il y a quelque chose là-bas, on dirait une carotte !

Le lapin s'approcha et se redit :

-On dirait vraiment une carotte.

Le lapin se rapprocha et c'était vraiment une carotte.

Et il eut envie de la croquer.

Mais, soudain, un lion s'approcha et se dit;

-Oh on dirait un lapin !

Il s'approcha encore

- Mais oui, c'est un lapin, j'ai envie de le croquer !

Tout à coup le lapin sauta sur la carotte et le lion sauta sur le lapin et le mangea. Le lion tomba par terre parce qu'il avait mangé la carotte, et il était allergique à la carotte.

Clément 6 ans



La méchante sorcière

Il était une fois, un petit garçon qui s'appelait Noa et sa maman Maeva.

Maeva avait une licorne qui s'appelait Cristale. Ils vivaient dans une maison.

Un jour, Cristale et Noa ont été kidnappés par une sorcière qui avait bu une

potion pour ressembler à Maeva. Mais, heureusement, Maeva avait démasqué

la sorcière et délivré Noa et Cristale. Depuis ce jour, ils vécurent heureux pour

toujours. Mais l'histoire n'est pas finie...

4 ans après, la sorcière reprit Cristale.

Elle a dit:

- Mouhaa ! Tu es à moi ! Je vais pouvoir réaliser mon plan !

Maeva et Noa l'avaient suivie. Maeva chuchota à Noa :

- Elle veut prendre la corne de Cristale !

Au moment où elle allait réaliser son plan, Maeva et Noa ont repris Cristale

et vaincu la sorcière !

Alexia 8 ans

La page coincée

Il était une fois, dans une bibliothèque, un livre qui voulait qu'une personne le lise. Alors il partit à la gare. Quand il arriva, il grimpa sur un banc et essaya de

se faire remarquer, mais personne ne le voyait. Alors, il descendit pour essayer

de l'autre côté. Mais, quand il traversa les rails, il trébucha et coinça une de ses

pages dans les rails. Un peu plus tard, une locomotive arriva à toute vitesse.

Alors, le livre se mit à plat ventre et le train passa au-dessus de lui. Il dit :

- Ouf, je vais rentrer à la bibliothèque, parce que j'ai failli mourir !

Un peu plus tard, il était arrivé, alors il entra et une personne le vit et le lu et dit à

plein de monde qu'il était très bien. Depuis ce jour, tout le monde veut lire le livre.

Soren 8 ans

Le petit garçon qui n'aimait pas les légumes

Il était une fois, un petit garçon qui aimait tout, sauf les légumes. Il détestait ça. Mais

ses parents voulaient qu'il mange des légumes. Alors, vu qu'il adorait le pain, ils

ont fait un pain aux légumes sans le lui dire.

Une méchante souris lui a dit que le pain n'était pas bon. Le petit garçon l'a crue bien

sûre. Ils font un accord. Le petit garçon devait donner son pain à la souris.

Quelques jours plus tard, le petit garçon regarda la souris et il vit qu'elle avait plein

de boutons. Il chercha dans son livre sur les animaux et il vit que les souris étaient

allergiques aux légumes. Il comprit alors que ses parents l'avaient trompé. Il leur a

tout dit et ils lui ont tout dit aussi. Le petit garçon se rendit compte finalement qu'il

aimait bien les légumes. Alors il n'en voulut pas à ses parents et il soigna la

souris

Déhanna 8 ans

Le prince et l'anaconda

Il était une fois, un prince qui vivait dans un château. Un jour, il décida de faire une

promenade. Pendant sa promenade, il trouva un anaconda et il l'amena au

château pour qu'il soit son animal de compagnie

Tout d'un coup, le prince s'est endormi. Quand il se réveilla, il vit que l'anaconda

avait disparu. Il décida de le chercher. Il s'était caché dans un palmier au cœur du

désert. Le prince l'a trouvé grâce à un dévoileur d'anaconda. Mais ce dernier ne

voulait pas descendre, alors le prince le tira par la queue. Les anacondas n'aiment pas

qu'on leur tire la queue. Alors il mordit le prince qui en est mort.

Alper

Le roi et le dragon

Il était une fois, dans un village, un roi qui voulait voler l'épée et les trésors du

dragon. Le roi était allé dans la grotte, mais le dragon l'avait vu et il emprisonna le roi.

Par chance, un lutin l'avait suivi. Il réussit à libérer le roi avant de se battre avec le

dragon. Le dragon se sauva et le roi sortit de la grotte avec l'épée et les trésors du

dragon. Pour remercier le lutin, le roi partagea le trésor.

Sanjith 8 ans



Le renard et le hibou

Il était une fois, dans une bibliothèque, un renard et son ami le hibou. Ils adoraient

lire des histoires. Le renard dit :

- Il faut vite que je prenne mon livre préféré avant que le crocodile mangeur de livres n'arrive !!

- Trop tard ! dit le hibou, car il venait de voir la queue du crocodile.

Le crocodile mangea tous les livres de la bibliothèque.

Le renard et le hibou étaient tristes, mais ils décidèrent d'arrêter les livres et de

passer aux chansons. Le hibou dit :

- Et cette fois le crocodile ne pourra pas manger les chansons, car ça ne se

mange pas ! Le crocodile essaya quand même de manger les chansons. Mais à chaque fois,

il chantonnait toute la journée et il en avait marre !!! Alor, il décida de se

boucher les oreilles avec du coton pour ne plus entendre le hibou et le renard

chanter. Le renard et le hibou décidèrent d'écrire

des chansons. Eva 8 ans

